

DISTRICT DE FOOTBALL TARN ET GARONNE

Procès-verbal n°1 BUREAU DIRECTEUR Réunion du 04/07/2024

<u>Objet</u>: Délibération portant accueil de personnes volontaires en Service Civique.

Le 04 juillet 2024, à 16h, se sont réunis les membres du Bureau Directeur sous la présidence de Jérôme BOSCARI.

<u>Étaient présents</u>: Jérôme BOSCARI (Président)/Joël MESTRE-GAILLARD (Secrétaire Général) / Marie-Line BALDASS (Vice-Présidente) / Alexandre TROJET (Vice-Président Délégué) / Michel LEPKOWICZ (Trésorier) / Chrystelle BOSCARI (Secrétaire adjointe) / Guillaume BOUTINES (Trésorier Adjoint).

Était(ent) absent(s) excusé(s): 0

Le Président, propose au Bureau Directeur de se prononcer sur le renouvellement de l'accueil de personnes volontaires en service civique.

Le service civique est un dispositif instauré par la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 dont le décret n°2010-485 du 12 mai 2010 vient encadrer les dispositions. Ce dispositif est codifié dans le Code du Service National.

L'objectif de l'engagement de service civique est à la fois, de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur des défis sociaux et environnementaux, et de proposer aux jeunes un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel. Il a également pour objectif d'être une étape de vie au cours de laquelle des jeunes de toute origine sociale et culturelle pourront se côtoyer et prendre conscience de la diversité de notre société. Le Service Civique est donc avant tout une étape de vie, d'éducation citoyenne par action, et se doit d'être accessible à tous les jeunes, quelles qu'étaient leurs formations ou difficultés antérieures.

Ce dispositif s'inscrit dans la volonté du District du Tarn & Garonne de développer une politique jeunesse innovante en offrant notamment à tous les jeunes du territoire la possibilité de s'engager dans des projets d'intérêt général leur permettant de devenir des citoyens acteurs d'un mieux vivre ensemble.

Le Bureau Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix (7 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstentions) décide :

- * d'autoriser le Président, à demander le renouvellement de l'agrément d'intermédiation au titre de l'engagement dans le dispositif du service civique auprès de la direction des services départementaux de l'éducation nationale et service départemental de la Jeunesse, des sports (DSDEN-SDJES).
- * de mettre en place le dispositif du service civique au sein du District 82 pour une mission de service civique dans le domaine du Sport à compter du 01 septembre 2024 pour une durée de 8 mois. Le temps de mission sera de 24 heures hebdomadaire.
- * d'autoriser le Président à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès des organismes d'accueil des volontaires.

Montauban, le 04 juillet 2024

Joël MESTRE-GAILLARD Secrétaire Général **Jérôme BOSCARI** Président du District